

méthode expérimentale ou scientifique, celle qui part toujours de l'observation des faits, quelle qu'en soit la nature, physiques, moraux, intellectuels »⁴². Le délégué du XVIII^e arrondissement à l'instruction publique, J. Rama, résume cet état d'esprit en demandant « *l'application rigoureuse du principe de la liberté de conscience* »⁴³. Le *Manifeste* aux instituteurs qu'il rédige et cosigne avec Benoît Malon, et publié, comme l'indique M. Dommanget, par de nombreux journaux parisiens favorables à la Commune, reste un des plus remarquables documents de ces efforts pour dégager ces principes que les auteurs voulaient placer au fondement d'une éducation nouvelle. On doit signaler ici, à la suite de Maurice Dommanget, que ce *Manifeste*, s'il se prononce pour « *la neutralité religieuse à l'école* », ne place pas l'anticléricalisme au premier rang de ses motivations. La question éducative à résoudre est bien plus large : « *Dans tous les temps et dans tous les pays on a abusé, même de la meilleure foi du monde, de l'ignorance et de l'innocence de l'enfant pour lui inoculer par l'exemple, par la contrainte et par l'habitude, des préventions, des sentiments d'injustice et de haine qui aboutissent à des désordres sociaux et à des guerres.* » En somme, aux endoctrinements religieux et politiques au service des puissants ne doit être opposé en retour aucun contre-endoctrinement, qui reviendrait à abuser à nouveau d'une enfance dont il faut respecter la conscience. « *L'enseignement moral [doit être] aussi éloigné de l'esprit de domination que de l'esprit de servitude.* »⁴⁴ Et au moment même où la guerre franco-prussienne paraît sonner le glas des espoirs de paix européenne, J. Rama et B. Malon ouvrent avec ce *Manifeste* un champ de réflexion neuf sur les procédés à mettre en œuvre pour développer chez les élèves une efficace culture de paix.

3. DE L'IMPOSSIBLE RESTAURATION D'UNE MONARCHIE CATHOLIQUE À L'INSTALLATION D'UNE RÉPUBLIQUE ANTICLÉRICALE (JUIN 1871 – JANVIER 1879)

Au lendemain de l'écrasement de la Commune, la séquence historique parcourue en France à partir de juin 1848 semble se reproduire. La peur pousse à nouveau bien des possédants à rechercher dans l'Église, et dans une monarchie forte, un rempart protecteur contre le possible retour de « *ces hommes échappés de l'enfer* »⁴⁵. L'élection du monarchiste Mac-Mahon à la Présidence de la République (mai 1873), la consécration de la France au « *Très Saint Cœur de Jésus* » (Paray le Monial, 29 juin 1873) en présence de nombreux députés légitimistes, orléanistes et bonapartistes, la loi étendant le régime de la loi Falloux à l'enseignement supérieur (12 juillet 1875⁴⁶) : autant d'événements qui semblent une répétition de ceux de 1848-1851. Le mouvement, qui culmine en 1875, va pourtant se renverser rapidement, au point de contraindre l'Église catholique à subir à partir de 1879-1880 une défaite politique historique, ou plutôt une succession de défaites, sur lesquelles se fonderont le régime républicain et son école laïque.

Comprendre pourquoi la France, qui vers la fin des années 1870 encore ne paraissait nullement un « pays phare » en matière de laïcité à l'échelle européenne, s'est dotée alors, en quelques années, d'une politique scolaire beaucoup plus laïcisatrice que ses voisins, c'est donc rendre compte du processus politique qui conduit à la fin des années 1870 le « Parti

⁴² La requête, adressée à la Commune de Paris le 2 avril, demandait en outre que l'« *instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction libre des familles et qu'elle soit immédiatement supprimée [dans tous les établissements publics]... Qu'il ne soit enseigné ou pratiqué en commun ni prières ni dogmes, ni rien de ce qui est réservé à la conscience individuelle* » (G. DUVEAU, *op. cit.*, p. 44)

⁴³ *Ibid.*, p. 48.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ A. DANSETTE, *op. cit.*, p. 342.

⁴⁶ La loi institue la liberté de l'enseignement supérieur, permettant la constitution d'« universités » catholiques (5 vont rapidement voir le jour) aux diplômes conférés par des jurys mixtes, composés en partie de professeurs de ces universités privées. « *C'est là l'ultime conquête du parti 'clérical-légitimiste'* » (A. PROST, *op. cit.*, p. 185).

républicain » au choc frontal avec « le cléricalisme », et qui au début des années 1880 lui assure une victoire décisive. C'est aussi montrer comment, dans le cours de cet affrontement pour le pouvoir, le programme scolaire républicain évolue et se radicalise, notamment dans son volet laïque, ce que traduit sur le plan sémantique l'évolution même du mot « *laïque* », et l'apparition de deux substantifs ignorés jusque-là de la langue française, *laïcité* et *laïcisation*, issus – comme *secularist* et *secularism* un peu plus tôt en anglais – des nécessités de la lutte d'idées et de la lutte politique.

Les années qui précèdent l'élection de Jules Grévy à la Présidence de la République, en remplacement de Mac-Mahon démissionnaire (30 janvier 1879), et l'arrivée de Jules Ferry au Ministère de l'Instruction publique (4 février 1879) voient se succéder plusieurs projets de réforme scolaire, sans qu'aucun parvienne à s'imposer : on n'en fera pas ici l'exposé. Mais ce sont en même temps des années décisives dans l'histoire politique française, sur lesquelles quelques précisions ne paraissent pas inutiles, dans la mesure où elles peuvent éclairer la formation de la conjoncture politique qui a permis l'adoption de la législation laïque des années 1880.

La première observation, qui semble banale, mais sans laquelle pourtant le « couple » cléricalisme / anticléricalisme dans l'histoire française ultérieure n'est pas vraiment compréhensible, est qu'à la différence des années 1850 la France en quête d'un monarque s'est trouvée, la paix retrouvée, dans l'incapacité de présenter au pays un candidat crédible. Le Comte de Chambord s'étant lui-même interdit la route du pouvoir en raison de son choix du drapeau blanc – c'est-à-dire en raison de son refus de venir au pouvoir pour mener une autre politique que celle du retour à « l'avant 1789 » – l'Église catholique, qui l'a fortement appuyé, se trouve placée dans une situation politique dangereusement exposée. Apparaissant comme le principal vecteur d'une restauration chrétienne à qui il manque l'essentiel, c'est-à-dire le candidat au trône, elle est ainsi conduite dans la France des années 1870 à jouer dans la vie politique le rôle d'un parti monarchiste, au compte d'une « idée restauratrice » qui a de quoi effrayer la « société de 1789 », et ce sans avoir les moyens politiques de la concrétiser⁴⁷. « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* » : cette formule politique serait tombée à plat sous l'Empire. Quand Gambetta la lance, en mai 1877, elle est entre ses mains une arme redoutable, avec laquelle il va pouvoir appeler le pays à rejeter dans les urnes le « *gouvernement des curés* » (élections d'octobre 1877) et à former une majorité parlementaire indissolublement républicaine et anticléricale.

De plus, la violence du coup subi par le mouvement ouvrier, hébété après le massacre de la Semaine sanglante, offre au Parti républicain non seulement à ses modérés, ou à son centre « opportuniste », mais aussi à sa gauche radicale, une chance historique de réaliser ses réformes sans crainte à court ou moyen terme de faire face à d'incontrôlables débordements sur sa gauche. Les chefs républicains, qui ont participé à la répression ou qui l'ont soutenue, offrent aux possédants toutes les garanties politiques souhaitables (Jules Ferry, maire de Paris quand éclate l'insurrection, après avoir quitté précipitamment Paris le 18 mars, y revient avec l'armée versaillaise et, comme le fait remarquer Claude Lelièvre, le récit enfiévré qu'il en fait à ses proches ne laisse aucun doute sur le jugement qu'il porte sur le mouvement communard⁴⁸). A ceux à qui le souvenir de la Commune inspire répulsion et effroi, les Républicains peuvent même

⁴⁷ « *C'est ainsi que surestimant leurs forces [les chefs catholiques et monarchistes] mêlent imprudemment la religion à la politique et qu'une fois de plus, la politique se retournera contre la religion* » (A. DANSETTE, *op. cit.*, p. 352).

⁴⁸ « *J'ai la tête dans le feu, les pieds dans le sang... Mes yeux brûlés par l'incendie se reposent sur les fusillades ; je les aie vues, cher ami, les repréailles du soldat vengeur, du paysan châtié en bon ordre ; libéral, juriste, républicain, de mes yeux j'ai vu ces choses, et je me suis incliné, comme si j'apercevais l'épée de l'archange* » (Jules FERRY, Lettre du 2 juin 1871 à Charles Ferry, in *Lettres de Jules Ferry, 1846-1893*, Paris, Calman-Lévy, 1914, lettre n° 27, p. 119). Claude Lelièvre, qui cite cette lettre (Jules Ferry, *la République éducatrice*, Paris, Hachette, 1999), souligne qu'elle permet de mesurer l'ampleur de la rupture induite par la Commune et sa répression entre le Ferry républicain sous Napoléon III et le futur homme d'Etat.

légitimement faire valoir, en guise de bilan de la politique scolaire suivie jusqu'alors, que c'est précisément de l'école confessionnelle que sont sortis les *pétroleurs* de mai 1871 (on se souvient que c'est l'argument qu'emploie à la même époque en Italie Aristide Gabelli pour justifier sa remise en cause du catéchisme à l'école populaire, considéré comme ayant fait la preuve de son inefficacité du point de vue du contrôle idéologique des masses). Et à l'inverse, pour gagner l'appui au moins électoral d'un mouvement ouvrier et socialiste qui reconstitue lentement ses forces, quel meilleur terrain que l'anticléricalisme, sur lequel peuvent se rejoindre les aspirations populaires à émanciper l'école de la tutelle confessionnelle pour l'ouvrir aux savoirs (ce qu'on appelait alors « la science ») et la volonté des républicains bourgeois d'écarter la menace monarchiste-cléricale ?

Un troisième élément rend la situation des années 1870 différente de celle des années suivant 1848 : la défaite militaire devant la Prusse dicte à la France le devoir de préparer *la revanche*. Pour les républicains en lutte pour le pouvoir tout au moins, la chose est hors de doute, et Gambetta, plus encore que Ferry, s'en fait dès 1871 le propagandiste infatigable. « *Ce qui a manqué, s'exclame-t-il le 16 novembre 1871 devant les participants du banquet républicain de Saint Quentin, cherchant à rendre compte de la défaite encore toute proche, c'est ce qui manque à tous les peuples qui se sont laissés asservir trop longtemps, c'est la foi en eux-mêmes et une haine suffisante de l'étranger.* »⁴⁹ Il s'agit de « *régénérer la France* », c'est-à-dire, à un moment où les conflits armés apparaissent de plus en plus comme des guerres de masse, d'être capable, le moment venu, de constituer une armée française à la fois suffisamment formée (c'est le thème de l'instituteur prussien qui a vaincu sur les champs de bataille) et suffisamment déterminée à se battre contre l'ennemi que la France retrouvera un jour sur sa route. Littré écrit de même en 1878, avec la faculté d'appeler les choses par leur nom qui lui est coutumière :

*Nous qui élevions nos enfants dans le bienveillant respect des peuples étrangers ! Il faut changer tout cela : il faut les élever dans la méfiance et dans l'hostilité. Il faut leur apprendre que les exercices militaires sont la première de leurs tâches ; il faut leur inculquer qu'il leur faut être prêts à tuer et à être tués ; car c'est le seul moyen d'échapper au sort de l'Alsace et de la Lorraine, le plus triste des malheurs, la plus poignante des douleurs*⁵⁰.

Aux yeux des républicains qui accèdent au pouvoir, l'école du peuple codirigée par l'Eglise est incapable d'y parvenir – elle vient de le montrer, et il est inutile de renouveler l'expérience. Bien des discours sur la supériorité d'une définition laïque de la morale s'éclairent par cette arrière-pensée politique fondamentale : le catholicisme « ultramontain », soupçonné d'inculquer moins le sentiment national qu'un sentiment plus diffus d'appartenance à la catholicité romaine, voire à un royaume qui n'est pas de ce monde, ce catholicisme-là n'est pas assez sûr pour former moralement les générations patriotes dont la France a désormais besoin. Et si l'humilité est une vertu chrétienne, c'est la fierté nationale qui doit être l'âme de l'école, surtout de l'école populaire, dont les élèves d'aujourd'hui sont potentiellement les soldats du conflit d'après-demain. La connexion des deux thèmes, anticlérical et revanchard, apparaît très nettement dans le discours de Gambetta cité plus haut. Juste après avoir lancé à son auditoire : « *Alors vous serez sur le chemin de la revanche, parce que vous serez parvenus à vous gouverner et à vous contenir vous-mêmes* », l'orateur, venant à l'exposé du programme républicain, indique que dans ce grand programme,

⁴⁹ L. GAMBETTA, *Discours et plaidoyers politiques*, publiés par Reinach, Charpentier, 1881, vol. 2, p. 171.

⁵⁰ Cité par Claude LELIÈVRE et Christian NIQUE, *La République n'éduquera plus*, Paris, Plon, 1993, p. 101.

... comme première réforme j'ai toujours placé l'enseignement du peuple ; mais cet enseignement a besoin d'être avant tout imbu de l'esprit moderne civil, et maintenu conforme aux lois et aux droits de notre société.

Là-dessus, je voudrais vous dire toute ma pensée. Eh bien, je désire de toute la puissance de mon âme qu'on sépare non seulement les Eglises de l'Etat, mais qu'on sépare les écoles de l'Eglise. (Vifs applaudissements.) C'est pour moi une nécessité d'ordre politique, j'ajoute d'ordre social. Renonçons à confier aux divers clergés l'éducation des enfants, si nous voulons en faire des hommes chez qui l'idée de justice et de patrie domine... La société de 89, dont nous sommes les héritiers et les représentants... a pour principal objectif de faire dépendre le système politique et social de l'idée de la suprématie de la raison sur la grâce, de la supériorité de l'état de citoyen sur l'état d'esclave. [C'est pourquoi il s'agit de] réaliser la séparation de ces deux mondes, le monde civil et politique et le monde religieux, pour lequel je conçois d'ailleurs qu'on ait infiniment de respect⁵¹.

On est ici en présence, sous l'apparente continuité du vocabulaire par rapport au discours séparatiste antérieur, d'une mutation d'une importance véritablement historique. Les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Ecole avaient jusque-là avant tout en vue l'émancipation personnelle des esprits face à la tutelle des Eglises, qu'elles soient perçues comme adversaires de la raison et de la libre recherche, comme dispensatrices d'une morale mal fondée ou inhumaine, ou encore comme les gendarmes idéologiques de la classe dominante et de son Etat⁵². Il s'agit maintenant, expose Gambetta, de forger à l'école, une fois séparée de l'Eglise, une âme collective et nationale, une âme vraiment française. Le projet est, formellement, ou institutionnellement, exactement le même : il n'en a pas moins changé de nature. L'école laïque des plans d'éducation du Second Empire était encore, dans la tradition libérale antérieure, une école de la méfiance vis-à-vis de toute idéologie imposée par l'autorité politique. L'idée de la fraternité des peuples, voire même celle de la solidarité internationale des opprimés étaient également, en France, en résonance forte avec le thème de l'émancipation de l'Ecole vis-à-vis d'une Eglise catholique, dont les liens avec le pouvoir impérial étaient si étroits, même sous l'« Empire libéral ». L'école laïque ici dessinée est une école qui quitte résolument les genoux de l'Eglise pour passer entre les mains de l'Etat, une école pour qui « l'esprit moderne » (Gambetta) ne se conçoit pas sans « l'idée de patrie »⁵³.

Passionnément pensé par Gambetta, ce projet sera réalisé par son principal rival dans les rangs du « parti républicain »⁵⁴, Jules Ferry – non sans qu'il échappe partiellement au vigilant contrôle du Vosgien, comme on cherchera à le montrer. Sans reconstituer une fois de plus l'histoire de la politique scolaire impulsée par Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique de façon presque continue de février 1879 à novembre 1883⁵⁵, on cherchera ici à analyser les grands éléments constitutifs de ce projet « séparateur » lui-même, et tout d'abord sur ce qui le distingue des autres politiques laïcisatrices à l'intérieur même du camp républicain.

⁵¹ *Ibid.*, p. 175.

⁵² Il faudrait naturellement établir des nuances, surtout s'agissant des positivistes, qui avaient retenu de Comte l'importance à donner à l'unité morale d'une société.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Dans le sens que conserve encore ce mot à cette époque. Les différents groupes (à l'existence encore non codifiée, et à la structuration assez lâche) qui forment la majorité républicaine à la Chambre des Députés à partir de 1877 (républicains modérés, *gauche républicaine* avec Jules Ferry, *union républicaine* avec Gambetta, radicaux s'appelant parfois déjà *radicaux socialistes*) se considèrent tous membres d'un même « parti républicain ».

⁵⁵ Si l'on néglige deux interruptions (novembre 1881-février 1882 : ministère Gambetta) et août 1882-février 1883. Il reste par ailleurs président du conseil jusqu'en mars 1885.

4. CAUSES, AMPLEUR ET LIMITES DE LA VICTOIRE DU PRINCIPE « PUREMENT LAÏQUE » DANS L'ÉCOLE PRIMAIRE FRANÇAISE (1879-1889)

4.1. Les deux ailes, modérée et radicale, du « parti républicain »

L'abrogation de la loi Falloux est, depuis l'Empire, une idée force qui -soudé autour d'elle le « parti républicain ». « *La citadelle qu'il s'agit d'abattre*, écrit en 1880 *Le Voltaire*, proche de Gambetta, *c'est la loi de 1850, loi étroite, archi-catholique au fond, et anti-laïque au suprême degré.* »⁵⁶ Mais par quoi la remplacer ? Parmi les républicains des deux Assemblées issues de la Loi Constitutionnelle de 1875, Chambre des députés et Sénat, ne règne aucune homogénéité à ce sujet. Trois grandes positions peuvent en effet être dégagées.

4.1.1. Les républicains modérés, partisans de la déconfessionnalisation

La première de ces positions, bien représentée au cours des débats au Sénat par Jules Simon et par William Waddington, et à la Chambre par Agénor Bardoux, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Freycinet (1878), est favorable à une laïcisation modérée, qui supprime l'identité confessionnelle des écoles primaires sans en exclure les Eglises. Favorables à la suppression du catéchisme, des prières scolaires, et d'une façon générale de tout ce qui signale toujours la spécificité confessionnelle des écoles primaires *catholiques, protestantes et israélites* de la France concordataire⁵⁷, ils ne sont pas, ou ne sont plus, partisans de la remise en cause du concordat lui-même, et restent attachés à l'idée-force de Victor Cousin, celle de la nécessaire coopération des instances civiles et religieuses dans l'enseignement. La morale que l'école primaire doit se charger de diffuser ne doit certes plus reposer sur les dogmes particuliers d'une religion « *positive* », c'est-à-dire qu'elle doit pouvoir développer ses principes sans se fonder sur la Révélation, ni sur le dogme du péché originel ; mais elle doit toujours viser à développer le « *sentiment religieux* » de l'enfant (un sentiment considéré comme inné) à partir des deux notions fondamentales de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Ces républicains modérés, catholiques (Dufaure), protestants (Waddington, Freycinet) ou spiritualistes (Jules Simon), sont sensibles – davantage, peut-être, depuis 1871 – aux avertissements de Mgr Dupanloup sur le péril moral et social que représente en France l'athéisme (voir chapitre 9). Renoncer à inculquer aux enfants la croyance en une vie future paraît ainsi au déiste Jules Simon un saut dans l'inconnu dont il appréhende, avec une sorte d'effroi lui aussi, les conséquences dévastatrices, tant pour la moralité individuelle que pour la possibilité même d'un « *vivre-ensemble* » collectif. Lui qui fut, au début du Second Empire, l'un des grands représentants de la « *libre pensée* », alors identifiée à une *religion naturelle* en lutte pour conquérir son droit à l'existence contre le dogmatisme catholique, a retourné la pointe de sa critique contre ceux qui ont entraîné le mouvement libre-penseur sur la pente de l'incroyance. Un instituteur ou un professeur athée est à ses yeux, comme il le dit avec force devant le Sénat, « *un maître indigne du nom de maître* »⁵⁸. C'est qu'en effet le péril est devenu grand : « *l'impiété est près de nous et nous menace. Elle fait des progrès que nous pouvons mesurer tous les*

⁵⁶ *Le Voltaire*, 2 mai 1880, cité par Louis CAPERAN, *Histoire contemporaine de la laïcité française*, Paris, Marcel Rivière, 1957, tome 2, p. 9.

⁵⁷ La statistique recense en France, en 1879, dans l'enseignement public, 69 381 *écoles catholiques*, 1553 *écoles protestantes*, 43 *écoles israélites* (L. CAPERAN, *op. cit.*, t. 2, p. 80).

⁵⁸ Jules SIMON au Sénat, 1er juillet 1881, in L. CAPERAN, *op. cit.*, p. 129 (il s'agit de l'intervention où Simon demande, contre Ferry, l'inscription des « *devoirs envers Dieu* » dans le texte de la loi sur l'obligation et la laïcité (voir plus loin).